



10 AVR. 2024

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Le Vice-Président

**Monsieur Benjamin DUMORTIER**

Vice-Président en charge de l'aménagement, du  
SCoT et du PLUI  
Communauté de Communes Pévèle Carembault  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le

04 AVR. 2024

Monsieur le Vice-président,

Je fais suite à votre courrier en réponse concernant l'avis du Département sur la modification de droit commun N°3 du PLU d'Attiches. Je vous remercie de l'attention apportée aux interrogations du Département concernant la prise en compte des risques et nuisances dans l'entretien du système d'assainissement des eaux usées par lagunage.

Le Département prend note des précisions techniques que vous apportez dans ce dossier, par la requalification du système d'épuration en « système d'assainissement par phyto-épuration végétalisée ». Ce changement de système d'épuration avec une zone de rejet végétalisée partiellement boisée apporte une plus-value écologique à cette opération et semble adapté au contexte tant sur sa réalisation que sa pérennisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Nicolas SIEGLER**

**Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire,  
du logement et du Canal Seine-Nord Europe**